SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Encadreur)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Encadreur, veuillez visiter : capencadreur.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ENCADREUR

ÉDITION 2026

ÉPREUVE PONCTUELLE ÉCRITE : HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, UNITÉ UG1

efficient : 3 pour l'unité UG1 ; aucun coefficient autonome pour l'EMC Durée : 1 he

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : L'affirmation des droits et des libertés en 1789 (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Des inégalités d'accès aux services dans un territoire (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : La laïcité et le respect des personnes dans un lycée public (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : TERRITOIRE DE VALMONT, TERRITOIRE FICTIF ÉTUDIÉ DANS LES DOCUMENTS DE GÉOGRAPHIE

Cette épreuve porte sur l'histoire, la géographie et l'enseignement moral et civique. Elle comprend trois parties, notées respectivement sur 9, 7 et 4 points. Répondez directement sur votre copie et sur le document réponse. Appuyez vos réponses sur les documents et rédigez des phrases compréhensibles. Pour la partie 2, les données relatives au territoire de Valmont sont fournies pour cette épreuve.

PARTIE 1 : L'affirmation des droits et des libertés en 1789 (9 points)

Analyser et confronter un texte historique

À l'aide du document DT 1 et de vos connaissances, répondez aux questions. Distinguez ce que le texte affirme de ce que l'on peut conclure sur son application dans la société de l'époque.

1.1 (3 points) Présentez le document DT 1 : indiquez sa nature, sa date et son contexte historique. Qui l'a adopté ?

1.2 (3 points) Expliquez ce que les articles 1 et 10 affirment au sujet de l'égalité, de la liberté d'opinion et de la liberté religieuse. Précisez la limite mentionnée par l'article 10.

1.3 (3 points) Montrez la portée de ce texte dans l'affirmation des droits. Formulez aussi une limite de ce que l'on peut établir à partir de ce document seul, en distinguant les principes proclamés de leur application réelle.

PARTIE 2 : Des inégalités d'accès aux services dans un territoire (7 points)

Décrire une organisation spatiale et proposer un aménagement

Le document DT 2 présente des données fictives établies pour cette épreuve sur l'accès à la médiathèque du bourg-centre dans le territoire de Valmont. Les distances sont mesurées par la route. Les services de bus indiqués sont des allers-retours par jour scolaire.

2.1 (2 points) À partir du document DT 2, décrivez deux différences d'accès à la médiathèque entre le bourg-centre et les communes périphériques. Appuyez chaque constat sur une donnée précise.

2.2 (2 points) Complétez le document réponse DR 1 en classant chaque commune périphérique selon sa distance au bourg-centre : moins de 10 km, de 10 à 20 km inclus, ou plus de 20 km.

2.3 (3 points) Rédigez une proposition d'aménagement ou de service permettant d'améliorer l'accès à la médiathèque pour les habitants des communes les plus éloignées. Justifiez votre proposition par au moins deux données du document DT 2.

FormaV - document d'entraînement non officiel

PARTIE 3 : La laïcité et le respect des personnes dans un lycée public (4 points)

Comprendre une règle commune et exercer son jugement civique

Au lycée public, une classe prépare une exposition sur la liberté de conscience. Un élève souhaite porter, pendant les cours et dans l'établissement, un signe manifestant ostensiblement une appartenance religieuse. Un autre élève affirme que la laïcité interdit toute discussion sur les religions. Le texte ci-dessous est extrait du Code de l'éducation.

Document d'appui : Code de l'éducation, article L. 141-5-1 : « Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève. »

3.1 (2 points) Indiquez la règle applicable à la situation décrite et la démarche qui doit précéder une éventuelle procédure disciplinaire. Appuyez votre réponse sur le document d'appui.

3.2 (2 points) Expliquez pourquoi l'affirmation selon laquelle la laïcité interdit toute discussion sur les religions est inexacte. Formulez une attitude permettant de poursuivre l'exposition dans le respect des personnes, de la règle commune et de la liberté de conscience.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante.

Article 1 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

DT 2 : ACCÈS À LA MÉDIATHÈQUE DU BOURG-CENTRE DANS LE TERRITOIRE DE VALMONT

Source : données fictives construites pour cette épreuve. La médiathèque étudiée se trouve dans le bourg-centre. La distance correspond au trajet routier entre le centre de chaque commune et la médiathèque. Le nombre de bus correspond aux allers-retours proposés par jour scolaire.

Population et accès à la médiathèque

Commune	Population	Distance routière à la médiathèque (km)	Allers-retours en bus par jour scolaire
Bourg-centre	8 400	0	18
Boisclair	2 100	7	8
Montfaucon	1 450	14	4
Les Prés	780	22	1
Val-des-Bois	510	31	0

Données fictives pour l'étude du territoire de Valmont.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Classez chaque commune périphérique d'après la distance indiquée dans le document DT 2. Cochez une seule catégorie par ligne.

Classement des communes selon leur distance au bourg-centre

Commune	Moins de 10 km	De 10 à 20 km inclus	Plus de 20 km
Boisclair	.....	.....	.....
Montfaucon	.....	.....	.....
Les Prés	.....	.....	.....
Val-des-Bois	.....	.....	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Encadreur, classés par épreuve et par année :
capencadreur.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Encadreur reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capencadreur.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.